L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, ... Pierre No. 94, entre ... et Bourbon.

No. 14[illegible] NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 10 AVRIL 1828. Vol. I.

Conditions.—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement [illegible] piastres par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou [illegible]: les abonnés de la ville [illegible] du mois, et ceux de la campagne [illegible] d'avance. On continuera [illegible] la feuille à ceux qui ne feront [illegible] connaître leur intention de cesser, et [illegible] considérés comme abonnés.

[illegible] une piastre [illegible] cinquante escalins [illegible] insertion subséquente, dans chaque [illegible]

Les personnes qui font [illegible] un grand nombre [illegible] peuvent prendre un abonnement [illegible] les [illegible] tout de $40 à [illegible], y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le Sr. Moreil Guitamandoz. À la paroisse St. Jean-Baptiste, chez [illegible] Le Blanc. À Donaldson, chez [illegible] instituteur. [illegible] Attakapas, à Mr. [illegible], et [illegible]

[illegible]

POUR NEW-YORK.

Le navire [illegible], capitaine [illegible] prêt [illegible] prendre [illegible] du [illegible] s'adresser à

BOWERS, OSBORN [illegible]

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible] actuellement à prendre charge à le [illegible] 300 balles [illegible] incessamment. S'adresser [illegible]

JOHN MINTURN, rue du Canal.

POUR BOSTON.

[illegible] doublé et chevillé [illegible] capitaine [illegible]

[illegible] & AVERY, [illegible] rue [illegible]

POUR [illegible]

Le brick paquebot ORÉGON, capitaine D. [illegible], sera prêt à recevoir [illegible] charge [illegible] de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

WHITALL [illegible] & Co.

POUR NEW-[illegible]

[illegible] HEFTY, capitaine [illegible] prendra actuellement charge au haut [illegible] pourra prendre de [illegible] Pour les conditions [illegible]

JOHN P. PAYSON.

15 Décembre.

POUR NEW-YORK.

[illegible] brick JULIA, capt. Bailey, est actuellement à prendre charge au haut de [illegible] et pour prendre encore [illegible] boucauds [illegible] se présente immédiatement. Pour le passage, s'adresser à

J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

[illegible] de première classe PER[illegible] doublé en cuivre [illegible] partira incessamment. [illegible] s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. [illegible]

BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, [illegible]

[illegible]

POUR NEW-YORK.

[illegible] Louisiane [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] 22 [illegible], comme suit:

Le navire KENTUCKY, capt. [illegible]

Le navire TALMA, capt. [illegible]

Le navire [illegible], capt. [illegible]

Le navire TENNESSEE, capt. [illegible]

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

[illegible] peut compter sur l'exactitude dans [illegible] des dits navires. [illegible] du jour départ de New-York [illegible] et 15 de chaque mois.

[illegible] Foster & Hutton.

[illegible] pourrait avoir quelque [illegible] s'adressant à W. W. CALDWELL.

10 décembre.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Havre consistant en [illegible] soie pour hommes et pour femmes, Noirs et Blancs, Bas pour femmes unis et brodés, Jupes Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barege Rubans de Taffetas [illegible], et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE junr.

3 Déc.

FRUITS FRAIS.—40 caisses Prunes, 50 pailles de Figues 10 bls. Noix du Brésil. Reçus par le steer William Tell, et à vendre par J. P. PAYSON.

4 décembre

POUR [illegible]

Le brick VIRGINIA, [illegible] partira [illegible]. Pour [illegible] quantités de balles [illegible]

[illegible] & Co.

[illegible] HAZARD, [illegible] d'envi[illegible] coton pour compléter [illegible] desquelles au peut [illegible] à bord [illegible]

[illegible] HOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

[illegible] de son chargement [illegible] Pour frêt du [illegible]

5 fév. [illegible] AND [illegible] EHART et Co.

[illegible] AN, [illegible] un [illegible] pour un [illegible] à bord [illegible] JULES [illegible]

17 déc.

POUR LIVERPOOL.

Le navire [illegible] WARD DOWNES, [illegible] Purdy, [illegible] prêt à prendre charge [illegible] de jours, ayant [illegible] considérable [illegible] et partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. ELUNAR, capt. [illegible] ayant [illegible] partie de sa cargaison [illegible] fret de 150 à 300 balles de coton [illegible] premier [illegible] dessus du marché, [illegible]

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

On préférerait un port des Antilles. Le bon brick la CATHERINE, capitaine [illegible] Port de 170 tonneaux, [illegible] à neuf [illegible] doublé à [illegible] chevillé en [illegible]

16 janv. [illegible]

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,
Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le bon Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. [illegible], fera régulièrement ses voyages pour les places ci-dessus et partira [illegible] mercredi [illegible]. Il a de très bons emménagements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPÉE,
Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur RED-RIVER, [illegible] ré, recommencera [illegible] ses régulièrement de [illegible] Orléans pour les lieux [illegible] et partira [illegible] les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.
Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen [illegible], partira [illegible] avant tous les 1er. 10 et 20 de [illegible] Natchez [illegible] 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à midi. [illegible] au bassin à bord de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou [illegible]

17 déc. B. HUNT, Au Bassin.

AVIS.—Un soussigné étant de retour en cette ville, offre ses services [illegible] les habitans sucriers, pour [illegible] [illegible]. Il fera toute autre espèce [illegible] relatives à la maçonnerie soit en ville ou à la campagne. Les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout son possible pour s'en rendre [illegible]

LAMBERT DELACHAUX.

S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

POUR LE BAYOU SARAH,
Lafourche-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Lougher, part d'ici tous les [illegible] à [illegible] heures du [illegible] il repart tous les [illegible] du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept Joseph T. Baucher.

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix rasonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—[illegible] à vendre, 100 boucauts [illegible] première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

25 Déc. JOHN HAGAN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

[illegible], Docteur [illegible] a l'honneur de faire part à ses [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] Louisiane, qu'il a [illegible] *Bains Fumigatoires* [illegible] No. 121, dans la rue [illegible] de Bourgogne, [illegible]

[illegible] combien les bains de vapeur [illegible] sont efficaces dans [illegible], les douleurs rhumatismales [illegible] affections graves; il est inutile [illegible] exemples [illegible]

Mr. [illegible] de se déplacer [illegible] disparaître [illegible] était [illegible] à l'ancien [illegible] la boîte [illegible] blanc [illegible] placée dans une [illegible] l'habitation de [illegible]

[illegible] hôpital [illegible]

Abonnement de 12 bains, $16 [illegible]
........6 " 9 [illegible]
........1 " 1 [illegible]

La journée d'un nègre dans l'hôpital [illegible] 1 [illegible]

Mr. [illegible] prendra [illegible] avec les propriétaires [illegible] plus convenables.

[illegible] de la pratique [illegible] Renou, lié de la plus intime [illegible] amitié avec le Dr. [illegible], inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des [illegible] d'[illegible] spécialement à leur traitement [illegible]

A vendre par [illegible] magasin,

[illegible] blanc de [illegible]
[illegible] de blé [illegible]
[illegible] beurre
[illegible] de New-York
50 barils farine fraîche
[illegible] eau-de-vie de France
Une caisse [illegible]
Un assortiment de pierres à meules.

21 déc Russell & Barstow.

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. [illegible] E. Cavelier.

500 [illegible] BOUCAUTS de sucre [illegible] sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. C. Legendre.

E[illegible] brick Commodore Preble, et la goëlette [illegible] Isabelle, venant de Port-au-Prince, [illegible] GINGEMBRE, [illegible] de CASSE [illegible]

[illegible] GABRIEL & [illegible], [illegible] 21.

13 déc.

A VENDRE.

Une superbe propriété, située dans la paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maître, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'[illegible]; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PEIRONE.

FOR SALE,

[illegible] NINE [illegible] TWO [illegible], first quality [illegible]

[illegible] T. BARRET, No. 37 St. Louis Street.

Dec. 28.

R[illegible] le brick henry, de Marseille [illegible] vendre par le soussigné: Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, cornichons cristallisés en boete, un assortiment de confitures de la Havane, [illegible] blanc, 40 caisses confitures de gingembre de Canton, trois barils unis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. R. Mioton.

BRANDY, CLARET, &c.—Cogniac and Champaigne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordeaux Claret; different qualities; 25 half [illegible] dito dito; 1650 cases dito dito dito, dito; 65 half casks Barsac Wine; 120 boxes [illegible] Champagne Wine; Corks, Aniseed, Vinegar, &c. Imported direct and entitled to debenture.

P. L. SORBE, 318 Royal-st.

Jan 10.

ON sale—120 bags Havana green coffee; [illegible] [illegible] apply to

Jan 12 [illegible], Lesassier & [illegible]

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] Fev. 18[illegible]

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée [illegible] rue Condé, [illegible] ouvert [illegible]

[illegible] GARDERE, *Trésorier de l'Etat.*

7 fév. 6

LE Soussigné [illegible] tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CARROSSIER; il demeure rue Royale, No. 300, entre les rues du Maine, et St. Philippe, ayant un très bon [illegible] pour toutes les parties en bois, [illegible] des réparations de tout genre.

18 Jan [illegible]

EN débarquement du navire Kentucky, venant de New-York.

[illegible] paniers [illegible] de Champagne blanc [illegible]
[illegible] d'arrivage [illegible]
370 sacs [illegible]
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
[illegible] de 1000 bouchons
[illegible] Huile de Vierge de [illegible] chaque.
200 barils [illegible] de cidre fort
[illegible] sacs Sel de Liverpool.
[illegible] barils [illegible]
[illegible] Tabac [illegible]
[illegible] pour bateaux à vapeur, Charrettes et Roues, Draps et [illegible]

A vendre par

25 janv. SAMUEL [illegible]

CONFITURES, [illegible] confitures en boîtes [illegible], [illegible] blanc; à vendre par A. HODGE, jr.

Dec 15.

[illegible] du bateau à vapeur [illegible] à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, [illegible]

TABAC &c.—[illegible] Charlotte:
[illegible] barils Tabac de Virginie,
[illegible]
200 [illegible]
5 boucauds [illegible] quatrième preuve,
40 [illegible] de Whittemore, [illegible]; 25 ballots brodequins [illegible] souliers, à vendre par N. MERITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de [illegible] en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse; reçus par le Bolivar, de Belfast, à vendre par

19 déc CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A LOUER—Une Nourrice jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 16 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de [illegible] directeurs, conformément aux dispositions de la [illegible] de la charte [illegible] les votes pour les élections, seront reçus dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, [illegible]

J. Le PREVOST, Caissier

[illegible] janv.

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à [illegible].—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, en 1828.

Arancel general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix [illegible]

CH. JOURNET & Co. Libraires, rues Royale et Ste. Anne

21 fév

A VENDRE par P. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anisette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, de. aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison [illegible] occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

[illegible] CHURAT, Trésorier de la Paroisse

7 Fév.

TO let, a negro boy aged 13 years. Apply at this office. dec 7

FOIN—150 balles Foin, à vendre par A. BUOTAT, rue Toulouse No. 188

[illegible] sept

[illegible] DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible] Le Tirage [illegible] le [illegible] 12 [illegible] Avril 1828.

PROSPECTUS.

1 Lot de	$4,000 est		$4,000
3 Lots de	2,000 est		6,000
[illegible]	1,740		1,740
[illegible]	1,200 est		1,200
[illegible]	[illegible] est		6,000
[illegible]	[illegible] est		6,000
156 Lots de	[illegible] est		16,000
780 Lots de	[illegible] est		15,600
7800 Lots de	[illegible] est		[illegible]

8,760 Lots
15,600 Blancs.

Dans cette Loterie, composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux [illegible] avec un seul numéro. Les billets sortant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et par conséquent seront des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis un à trente inclusivement, seront placés dans une roue, le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entr'eux, et le [illegible] ler. 2d. 3e. numéros, [illegible] l'ordre [illegible]

Et les vingt [illegible] billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit [illegible] qui leur revient [illegible] comme suit:

N°. 1, 3 et 2 à			[illegible]
[illegible] 2, 1 et 3 à			[illegible]
2, 3 et 1 à			1000
3, 1 et 2 à			1740
3, 2 et 1 à			[illegible]

Les 6 autres billets qui auront 3 des numéros sortis, et les trois suivans: 2, 3 et 4 dans quelqu'ordre de permutation [illegible], auront droit chacun [illegible]

Tous les autres billets au nombre de 18, ayant trois des numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit auront droit à [illegible]

Les 156 billets qui [illegible] auront chacun droit à [illegible]

Tous les [illegible] billets, au nombre de 780, [illegible] deux des numéros, [illegible] droit chacun à [illegible]

Les 7,800 billets, ayant un des numéros tirés, auront droit chacun à [illegible]

Tout billet qui aura gagné un prix, pourra avoir droit à un prix [illegible] celui qui lui sera échu.

Les prix seront payables [illegible] après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Les billets seront vendus au bureau du directeur, rue de Chartres, N° 1[illegible] le billet, jusqu'au 12 du courant.

[illegible] F. PIBETTE, [illegible]
M. POTIER, [illegible]

[illegible]

E. [illegible]

Successeur de J. Gabarache,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de CHAPEAUX de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée; au domicile qu'occupait Mr. J. Gabarache, No. 23.

AVIS.—Le soussigné désirerait trouver des écritures [illegible] les faire [illegible] Française; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point de tout occupé en ce moment, [illegible] le mettre à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

[illegible] BOURGEOIS.

[illegible] M. Gravier.

FOIN—[illegible] balles foin du nord, nouvellement reçu et à vendre par

24 nov J. P. PAYSON